Image not found or type unknown

Mes droits au décès de ma mère, conflits avec mon père

Par **Carrere Christine**, le **14/01/2017** à **16:11**

Bonjour à tous ![smile3]

Je m appelle Christine, divorcée j ai trois enfants dont 2 majeurs.

Ma mère est décédée en décembre. Elle était en retraite mère au foyer et vivait seule dans la maison conjugale que mon père avait construit de ses mains et sans prêt bancaire. Mes parents étaient séparés non officiellement mais non divorcés.pas de contrat de mariage mais peut être une donation au dernier vivant. Mon père a refait sa vie.

J ai 3 frères. Mon père était entrepreneur de pompes funèbres. L entreprise vient de mon grand-père paternel. Quand mon père a pris sa retraite en 1995, il a loué les locaux et le fonds de commerce à mes 2 frères. Mon père m'a renié. J ai fait plusieurs fois le premier pas pour renouer mais en vain.

Aujourd'hui quels sont mes droits?

Ma maman possédait un compte à son nom. Il y a quelques années elle a vendue la maison de ma grand-mère maternelle et avait place l argent sur ce compte. Mes frères qui sont entrepreneurs de pompes funèbres ont fait une facture à prix coûtant et ont prélevé sur le compte bancaire de notre maman.

Je n'ai pas plus d éléments. Suis coupée de la famille à part un de mes frères qui me parle. Mon père est d origine italienne. Ma mère et moi étions soumises mais je me suis rebellée...

Merci par avance.

Par **Visiteur**, le **14/01/2017** à **17:10**

Bonjour,
Vous et vos 2 frères êtes héritiers à parts égales (réserve 75%), mais peut-être en usufruit seulement. Pour aller au delà, il faut en savoir plus sur les éventuelles disposition entre époux de vos parents.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés